



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
HAUT ALLIER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
présents : 27
votants : 29

Date convocation : 28/02/2023
Affichage : 28/02/2023

Séance du 07 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 07 mars à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Julian SUAOU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Sébastien BROUSSARD, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Patrick RENOARD, Virginie FOURNIER, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALET, Aline RANC, Jean-Louis SOULIER, Jean-Claude MAYRAND.

Pouvoirs : Marc OZIOL à Jean-François COLLANGE, Guy MAYRAND à Aline RANC.

Secrétaire de séance : Julian SUAOU

Objet : REHABILITATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS DE LA PISCINE "OREADE" ET DE LA CRECHE "LOU CALINADOU" :

Monsieur le Président rappelle que, par délibération du 29 septembre 2022, le Conseil Communautaire a validé les choix en matière de réhabilitation énergétique des bâtiments de la Piscine "OREADE" et de la Crèche "Lou Calinadou".

Dans le cadre de cette même délibération, le Conseil Communautaire a décidé que la CCHA assure la maîtrise d'ouvrage de l'étude de faisabilité d'une chaufferie collective pour alimenter en énergie (chauffage) l'ensemble des bâtiments suivants :

- Bâtiments "Piscine OREADE" et "Crèche" gérés par la CCHA
- Bâtiments "Ecoles maternelles et primaires publiques" et "Salle polyvalente" gérés par la Commune de Langogne
- Bâtiment "Collège Marthe Dupeyron" géré par le Département de la Lozère

L'ensemble des partenaires (Département de la Lozère, Commune de Langogne, SDEE de la Lozère, CCHA) ont finalisé le cahier des charges de cette étude de faisabilité à l'occasion de réunions de travail. Sur la base de ce cahier des charges, la CCHA a lancé la consultation des bureaux d'études dans un cadre dématérialisé.

Après analyse des propositions, la CCHA a confié la réalisation de l'étude au bureau d'étude I.N.S.E. pour un montant de 8 940 € TTC.

En parallèle à la mise en œuvre de cette étude, la CCHA doit finaliser les projets de réhabilitation énergétique des bâtiments de la Piscine "OREADE" et de la Crèche "LOU CALINADOU" après les audits réalisés en 2022 et sur la base des scénarios retenus par le Conseil Communautaire lors de sa réunion du 29 septembre 2022.

A titre de rappel, l'évaluation de ces scénarios était la suivante :

Piscine OREADE :

- Estimation du scénario 1 retenu : 564 600 € HT (Hors chaufferie collective)
- Ce scénario permet que le bâtiment soit conforme aux objectifs fixés par le décret tertiaire à l'horizon 2030 (bâtiment > 1 000 m²).

Crèche :

- Estimation du scénario 3 retenu : **121 500 € HT** (Hors chaufferie collective)

Sur la base d'un programme global de travaux de **686 100 € HT**, la CCHA a lancé, le 24 janvier 2023, un avis d'appel public à la concurrence pour sélectionner une équipe de maîtrise d'œuvre composée d'un architecte, d'un bureau d'études et d'un économiste de la construction.

La Commission d'Appel d'Offres a examiné les offres reçues lors de sa réunion du mardi 28 février 2023 et établi le classement des 4 propositions déposées sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics.

En fonction de ces éléments, Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à délibérer.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'**unanimité** :

DECIDE de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et de confier la Maîtrise d'œuvre du programme de réhabilitation énergétique des bâtiments de la Piscine "OREADE" et de la Crèche "LOU CALINADOU" à l'équipe suivante :

- **Groupement : Hélène BROUILLET/Pierre BRUNEL/IN.S.E.**
- **Taux de rémunération : 8, 80 %**
- **Montant du marché sur la base de l'estimation des travaux : 60 376 € HT**

DONNE DELEGATION à Monsieur le Président pour déposer, en temps opportun et sur la base des Avant-Projets réalisés par l'Equipe de maîtrise d'œuvre, des dossiers de demande de subventions auprès de l'Europe, de l'Etat (au titre du fonds vert), de la Région Occitanie, du Département de la Lozère, de l'ADEME et de la Banque des Territoires.

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et l'**AUTORISE** à signer tous documents s'y référant (Marché public de maîtrise d'œuvre, ...).

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut Allier
Le Président,


Francis CHABALIER

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.